



Le 26 Février 2009

[www.handi-tourisme-sarthe.com](http://www.handi-tourisme-sarthe.com), le site du tourisme en Sarthe,  
labellisé Accessiweb !

2<sup>ème</sup> CDT labellisé en France

Le Comité départemental du Tourisme de la Sarthe vient de mettre en ligne **un site dédié au handicap** : [www.handi-tourisme-sarthe.com](http://www.handi-tourisme-sarthe.com).

Le site est labellisé « Accessiweb » niveau bronze. Il offre un bon niveau d'accessibilité qui permet aux personnes handicapées de le consulter via des aides techniques (terminal braille, logiciel lecteur d'écran, synthèse vocale...) et prend en compte les recommandations essentielles de l'accessibilité. Il répond donc à 47 critères parmi lesquels :

- l'image a-t-elle une alternative textuelle ?
- dans chaque page Web, le contraste de couleurs est-il suffisant ?
- chaque page Web a-t-elle un titre de page ?
- dans chaque page Web, pour chaque fichier en téléchargement, des informations relatives à sa consultation sont-elles présentes ? (...)

Les critères sont répartis en 13 thématiques : images, cadres, couleurs, multimédias, tableaux, liens, code exécutable, éléments obligatoires, structuration de l'information, présentation de l'information, formulaires, navigation, consultation.

L'obtention de ce label permet au CDT Sarthe d'être **le 2<sup>ème</sup> en France à proposer un tel service au public** : consultation de l'ensemble de l'offre touristique sarthoise, promotion du label « Tourisme et Handicap » et recensement des sites de visites et espaces de loisirs accessibles avec aide.

**A- propos** : *Le CDT Sarthe s'engage dans la filière Tourisme et Handicap*

- depuis 1999, le CDT de la Sarthe, en collaboration avec l'association des paralysés de France, engage des actions pour développer l'accueil touristique des personnes à mobilité réduite, notamment par l'édition d'une brochure « Séjours pour tous »,
- en 2006, le Conseil général de la Sarthe, par le biais du CDT, se lance dans la mise en place et le développement du label « Tourisme et Handicap »,
- le CDT informe et sensibilise les prestataires touristiques au label « Tourisme et Handicap » par l'édition de plaquettes de sensibilisation,
- les sites intéressés reçoivent un binôme d'évaluateurs. Depuis le lancement de la démarche (1<sup>er</sup> site labellisé en 2007), 9 sites sont labellisés, dont le CDT Sarthe (2<sup>ème</sup> CDT a obtenu le label)
- en lien avec le développement du label sur son territoire, le CDT a souhaité, en 2008, créer un site Internet dédié au handicap ([www.handi-tourisme-sarthe.com](http://www.handi-tourisme-sarthe.com)).